



Compte rendu de la réunion du Bureau du 24 janvier 2020

Le 24 janvier 2020, les membres du Bureau du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, se sont réunis, à Magné (79), sous la présidence de M. Pierre-Guy PERRIER, président.

Étaient présents:

Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire : Mme Myriam GARREAU, M. Pierre-Guy PERRIER

Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine : M. Pascal DUFORESTEL, M. Guy MOREAU

Au titre du Conseil départemental des Deux-Sèvres : Mme Séverine VACHON

Au titre du Conseil départemental de la Vendée : M. François BON

Au titre des communes : M. Bernard BORDET, M. Jean-Pierre SERVANT, M. Marc THEBAULT, Mme Catherine TROMAS

Au titre des EPCI : M. Michel SIMON, M. Yann HELARY

Au titre des chambres d'agriculture : M. Xavier GARREAU

Étaient représentés :

Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire : M. Maxence DE RUGY

Au titre du Conseil départemental de la Charente-Maritime : Mme Catherine DESPREZ

Au titre du Conseil départemental de la Vendée : M. Arnaud CHARPENTIER

Étaient excusés :

M. Bernard BELAUD, M. Benoit BITEAU, M. Joël BLUTEAU, M. Jérémy BOISSEAU, M. Jean-Claude RICHARD, M. Stéphane VILLAIN

Étaient également présents :

Monsieur Gilbert FAVREAU, Président du Conseil Départemental des Deux-Sèvres

Monsieur Patrick STEYEART, Président du Conseil Scientifique et Prospectif du Parc

Moyens généraux

- **Fixation du montant prévisionnel de la cotisation de la ville de La Rochelle sollicitant son adhésion au Syndicat Mixte**

La ville de La Rochelle, commune non classée, souhaite adhérer au Syndicat mixte. En prévision de son adhésion et conformément à l'article 7-1-A des statuts du Syndicat mixte, il appartient au Bureau de fixer le montant de la cotisation pour les communes non classées.

Yann HELARY propose que l'adhésion annuelle de la ville de La Rochelle soit fixée à 10 000 € en sa qualité de Ville porte. Il précise également qu'une convention de financement pourra être mise en place afin de caler les modalités d'intervention en matière d'ingénierie et qu'un soutien financier complémentaire à la cotisation pourrait être apporté par la Ville de La Rochelle s'agissant par exemple du projet de révision de l'exposition du Marais poitevin du Muséum ou encore d'accompagnement de projets spécifiques.

Conformément aux statuts, l'adhésion de la Ville de La Rochelle sera soumise à l'approbation du prochain Comité Syndical prévu en juin. Dans ce cadre, il est proposé au Bureau, de proratiser le montant de la cotisation 2020 de La Rochelle au regard de sa date d'adhésion, soit 5 000 €.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau se félicitent de ce rapprochement et décident de :

- de fixer le montant annuel de la cotisation de la ville de La Rochelle à 10 000 € ;
- de proratiser, pour l'année 2020, le montant de la cotisation de la Ville de La Rochelle au regard de sa date d'adhésion prévue en juin, soit une cotisation de 5 000 €.

Agriculture et Environnement

- **Convention de partenariat 2020 avec le CREGENE**

Depuis de nombreuses années, le Parc s'appuie sur le CREGENE pour mener à bien ses missions en matière de préservation et de valorisation des races et espèces domestiques locales.

Pour 2020, il est proposé de reconduire les modalités de ce partenariat telles que définies ci-après et de verser la somme de 11 000€ au CREGENE :

- suivi et gestion du cheptel équin et asin du Parc naturel régional du Marais poitevin,
- représentation du Parc et de ses missions en matière de conservation génétique auprès des associations et sur les manifestations organisées par le CREGENE ou auxquelles il participe,
- accompagnement des projets individuels ou collectifs de production ou de valorisation d'espèces ou de races locales sur le territoire du Parc du Marais poitevin.

Après en avoir délibéré, le Bureau décide :

- d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat précitée avec le CREGENE et d'établir le montant versé au CREGENE à la somme de 11 000€.

- **Projet LIFE Wildbees : Abeilles sauvages dans les PNR de Nouvelle-Aquitaine, intégration dans les démarches de territoires**

La France, accueille une richesse en termes de biodiversité unique en Europe. Cette richesse montre toutefois les premiers signes de déclin et le service de pollinisation s'en trouve atteint.

Au regard de ce constat, l'État a mis en œuvre le Plan National d'Action "France, terre de pollinisateur" lui-même décliné à l'échelle de la Région Nouvelle-Aquitaine. Sous l'égide de la région, les cinq Parcs Naturels

Régionaux de Nouvelle-Aquitaine ont engagé un travail de réflexion dans le but d'engager des actions en faveur des populations de pollinisateurs.

Le Parc naturel régional Limousin Périgord, animateur du projet, a sollicité le Parc naturel régional du Marais poitevin pour être acteur d'un programme LIFE Biodiversité ayant pour ambition le maintien du service écosystémique de pollinisation.

1. Décision de participation financière à l'élaboration du projet :

Le Parc naturel régional Limousin Périgord a recruté une chargée de mission pour élaborer le projet. Les 5 Parcs participent au financement du poste à hauteur de 3 360 €.

2. Demande de financement du projet LIFE :

Les objectifs du projet sont :

- L'amélioration des connaissances sur ces espèces
- La restauration d'un maillage dense d'habitats favorables
- La structuration de la filière « végétal local »
- La transmission des bonnes pratiques vers les professionnels des territoires et des citoyens

Dans l'hypothèse où cette candidature serait retenue, le Parc naturel régional du Marais poitevin deviendrait bénéficiaire associé de ce projet aux côtés des PNR Périgord-Limousin, Médoc, Millevaches en Limousin et Landes de Gascogne, ainsi que de l'OPIE et du centre de recherche Biogeco.

Chaque Parc naturel régional portera alors des actions en maîtrise d'ouvrage.

Le budget total du projet est estimé à 5 millions €. Le plan de financement envisagé est : 60% Europe, 10% État, Régions et autres financeurs 30%.

Guy MOREAU précise que les Parcs sont des territoires d'expérimentation et qu'ils ont toute légitimité à s'inscrire dans ce type de projet. Gilbert FAVREAU indique que les projets européens sont difficiles à élaborer et suggère de se rapprocher du CNRS de Chizé, spécialiste du sujet. Pierre-Guy PERRIER souligne que c'est déjà le cas et Catherine TROMAS rappelle que le Parc a déjà porté des projets européens, actuellement le Life Baie de l'Aiguillon.

Après en avoir délibéré, le Bureau décide :

- de participer aux côtés des cinq Parcs, au financement du poste de chargé de mission destiné à élaborer le projet Life « Wilbees » au sein du Parc Limousin Périgord, à hauteur de 3 360 € et d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat afférente ;
- d'autoriser le Président à faire les demandes de financement dans le cadre du projet Life « Wilbees » en tant que bénéficiaire associé.

• **Projet LIFE ALIENAR**

En tant que Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles de la Région Pays de la Loire, Polleniz développe des actions pour améliorer la lutte contre les rongeurs aquatiques. Il s'agit en particulier de maîtriser les populations de ragondins, fortement présentes dans les zones humides de la région. Suite au séminaire « Rongeurs aquatiques envahissants » (RAE), organisé en 2016 à Fontenay-le-Comte, Polleniz a engagé une réflexion dans le but de mobiliser des moyens financiers afin d'améliorer la connaissance de l'espèce et l'action de lutte à l'échelle régionale.

Ce travail s'est concrétisé par l'élaboration d'un projet LIFE en 2019 qui s'articule autour de 3 axes :

- Améliorer la lutte : tester de nouvelles méthodes et technologies, mieux prendre en compte la question du bien-être, caractériser les zones de capture pour mieux cibler les zones à privilégier
- Renforcer la structuration du réseau
- Évaluer et réduire les impacts des « RAE » sur la biodiversité

Il concerne trois sites Natura 2000 dans lesquels la présence des « RAE » pose problème : la Brière, le Marais poitevin et la Réserve Naturelle du Lac de Grand-Lieu.

Polleniz se positionne en tant que bénéficiaire principal du projet LIFE et propose au Parc du Marais poitevin d'assurer la maîtrise d'ouvrage d'une partie des actions mises en œuvre sur son territoire.

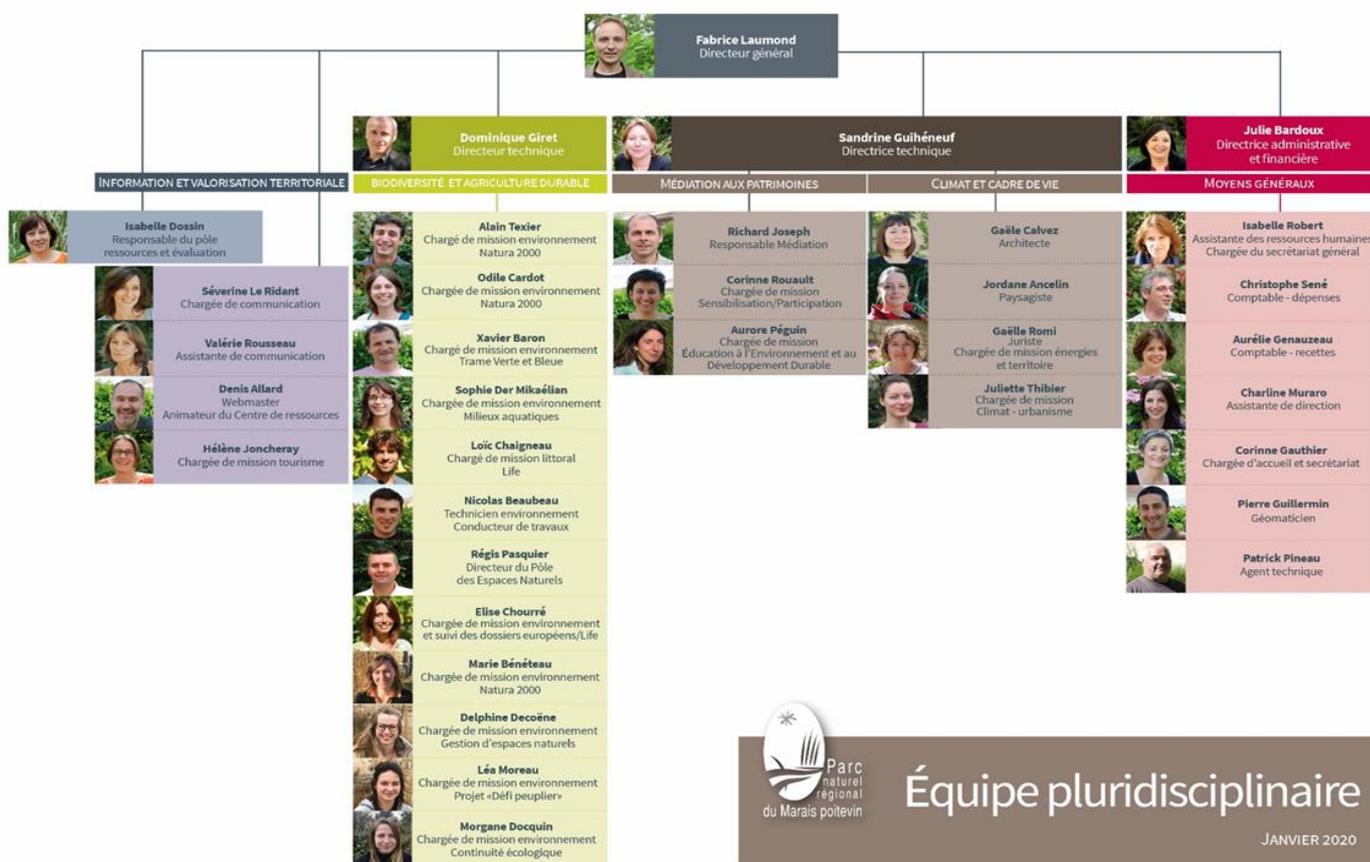
Le budget prévisionnel pourrait approcher 5 millions d'euros. En fonction des actions retenues par la commission européenne, le Parc pourrait devoir formaliser ses demandes de financement au cours des premiers mois de l'année 2020 pour un projet engagé en 2021.

Après en avoir délibéré, le Bureau décide :

- d'autoriser le Président à faire les demandes de financement dans le cadre du projet Life « Aliénar ».

• Présentation du nouvel organigramme du Parc

Pierre-Guy PERRIER présente le nouvel organigramme du Parc suite à la prise de direction de Fabrice LAUMOND qui engendre une réorganisation interne.



(Version mise à jour et intégrant les chargés de mission ponctuels)

• Echanges avec la Roumanie

Pierre-Guy PERRIER précise que Mickaël WEBER est intéressé pour rapprocher la Région des Pays de La Loire de la Roumanie et souhaiterait que le Parc du Marais poitevin puisse partager son expérience et son réseau en la matière.

- **Rappel des échéances**

Catherine TROMAS rappelle la tenue du Conseil Scientifique et Prospectif les 17 et 18 février.

Patrick STEYEART précise que le Conseil Scientifique et Prospectif (CSP) est saisi d'une série de questions sur les sujets qui intéressent le Parc, notamment le climat, les submersions littorales et des crues du bassin versant. Il ajoute que le CSP s'intéresse plus largement à l'ensemble des sujets sur lesquels le Parc se positionne, et propose notamment d'apporter son expertise pour accompagner la réflexion engagée sur le changement climatique.

Monsieur FAVREAU confirme l'importance du sujet et l'intérêt de participer.

Séverine VACHON rappelle la nécessité de travailler sur le climat avec les EPCI

Pascal DUFORESTEL confirme que c'est déjà le cas notamment grâce à la commission climat et énergies renouvelables et que des actions concrètes sont conduites en parallèle des réflexions prospectives, témoignant ainsi de la capacité à participer à la lutte contre le réchauffement climatique.

Guy MOREAU ajoute que ces enjeux croisent plus globalement ceux de la gestion de l'Eau, de l'agriculture ou encore des plans alimentaires territoriaux. Des actions concrètes sont effectivement à mener rapidement.